

## Séance publique du 19 septembre 2005

### Délibération n° 2005-2946

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer - Programme de renouvellement des équipements, installations et travaux : renouvellement d'ascenseurs et d'un monte charge - API partielle**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Centre d'échanges de Lyon-Perrache

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire du Centre d'échanges de Lyon-Perrache qui est opérationnel depuis 1976. C'est un bâtiment de six niveaux qui intègre des parcs de stationnement, deux gares routières, une station de taxis, des espaces de circulation, des commerces, divers locaux sociaux, les stations de métro et tramway, etc.

Un tel bâtiment abrite des installations techniques telles que chaufferie, centrales de traitement de l'air, circulations verticales mécaniques, portes automatiques, installations de sécurité incendie, installations de distribution électrique, etc. Ces installations, propriété de la Communauté urbaine, sont soumises à la réglementation stricte des établissements recevant du public 1ère catégorie et aux dispositions du code du travail.

Les incertitudes liées aux projets successifs d'aménagement du secteur dit Perrache-Confluence ont ralenti ou arrêté le programme de renouvellement de ces équipements. Aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux nécessite une maintenance lourde ou leur renouvellement. D'autres sont trop vétustes ou non conformes et doivent être remplacés. Enfin, certaines installations seront supprimées.

Un programme de travaux a été réalisé sur les années à venir (cf. tableau programme de travaux 2006-2010). Le montant total de ce programme a été estimé à un peu plus de 3 M€, dont une partie a déjà fait l'objet d'autorisations de programme individualisées.

Libellé	Montant estimé	2005	2006	2007	2008	2009	2010
API 1230 - éclairage de sécurité conseil de Communauté du 18/04/2005	650,0 k€	400,0 k€	250 k€				
API 1247 - conseil de Communauté du 17/05/2005 remise à niveau des circulations mécaniques, remplacement d'une chaudière et d'un groupe électrogène	198,2 k€	163,2 k€	35 k€				
API à créer suivant détail joint	2.201,0 k€	0 k€	701 k€	550 k€	500 k€	350 k€	100 k€
total	3.049,2 k€	563,2 k€	986 k€	550 k€	500 k€	350 k€	100 k€

Le pôle finances a souhaité que l'ensemble des travaux à venir fasse l'objet d'un programme global de renouvellement des équipements, dont une première partie concerne le renouvellement d'ascenseurs, objet du présent rapport.

Treize appareils de type ascenseur et monte-charge équipent le bâtiment. Compte tenu de leur vétusté, il doit être procédé au remplacement complet d'un certain nombre d'entre eux, notamment pour assurer la desserte des locaux et maintenir la sécurité des usagers.

Tous les ascenseurs fonctionnant en duplex devront être mis en conformité selon la réglementation en vigueur en matière de sécurité (décret 95).

Le bilan complet des non-conformités effectué, notamment par rapport à la sécurité du travail et des intervenants, a permis de définir un plan de renouvellement. Ce plan établi sur les prochaines années est cohérent avec la durée de vie du bâtiment d'une quinzaine d'années.

#### Programme de travaux 2006-2010

Libellé	Montant global estimatif	2006	2007	2008	2009	2010
ascenseurs C1 et C2 gaine technique est côté ascenseur Charlemagne gaine technique côté ouest + monte-malade Carnot	600 000 €	600 000 €				
divers ascenseurs	780 000 €		300 000 €	170 000 €	310 000 €	
monte-charge gaine technique côté est et côté ouest	A estimer					
divers escalators	230 000 €	35 000 €	75 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
travaux chaufferie chaudière et ballon pompes	66 000 €	66 000 €				
traitement des infiltrations d'eau au diagnostic trémies, étanchéité du bâtiment et des voiries à revoir suite au constat d'infiltration d'eau et dégradation des plafonds des trémies autoroutières	150 000 €			150 000 €		
réfection des enrobés de la gare routière, des voies de circulation des bus et des rampes d'accès + réfection des VRD quais TCL (carrelage des bordures de trottoirs, ...)	61 000 €		61 000 €			
centrales de traitement d'air réfection des centrales d'air niveau 4 et locaux sociaux	254 000 €		114 000 €	140 000 €		
groupe électrogène n° 2	60 000 €					60 000 €
verdissement du centre	en cours de chiffrage					
<b>total du programme de renouvellement</b>	<b>2 201 000 €</b>	<b>701 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

En 2005/2006, les deux ascenseurs couplés H 7304 et H 7305 desservant les locaux affectés à la ville de Lyon, les parcs de stationnement, la galerie marchande et la station de tramway seront changés. En 2006, le monte-malade Carnot et l'ascenseur desservant la gare SNCF côté Saône seront renouvelés.

Le coût est estimé à 600 000 €.

A titre d'information, le programme se poursuivra jusqu'en 2010 par le renouvellement, au même rythme, de deux appareils par année.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements.

*Circuit décisionnel* : ce programme fait l'objet d'un avis favorable au pôle finances le 20 juin 2005 et d'une note d'information au bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme de maintenance 2006-2010 pour le Centre d'échanges de Lyon-Perrache estimé à 2 201 000 € TTC.

**2° - Autorise** l'individualisation d'une première autorisation de programme pour un montant de 600 000 € TTC correspondant au renouvellement de quatre ascenseurs - opération à créer - CB 5730 - CG 5735-00 - compte 0 231 320.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,